

Annexe 1 – Conditions de l’offre Commerciale « Pension complète offerte » (Été 2026)

Résidence JEANNE ET LEON - 136, Boulevard Edourd Branly 85000 LA ROCHE SUR YON

Période de l’offre : du 1er juillet 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

Objet de l’offre

Pour tout premier séjour temporaire débutant pendant la période de l’offre, la pension complète est offerte au résident, dans les conditions ci-dessous.

1) Définition de la « pension complète offerte »

La pension complete offerte comprend :

- les trois (3) repas quotidiens ;
- les collations ;
- le tout service à table en salle de restauration.

2) Conditions d’éligibilité

Offre réservée aux personnes effectuant leur premier séjour temporaire au sein de la **Résidence JEANNE ET LEON** - 136, Boulevard Edourd Branly 85000 LA ROCHE SUR YON

- Le contrat de séjour doit commencer entre le 1er juillet 2026 et le 15 septembre 2026 inclus.
- Offre non cumulable avec toute autre promotion, remise, tarif aide sociale, ou orientation via une plateforme.
- Offre valable dans la limite des logements disponibles au moment de la réservation.

3) Durée de l’avantage et renouvellements

- L’avantage est accordé pendant la durée du contrat initial.
- En cas de renouvellement(s) du contrat, l’avantage peut être prolongé.
- La durée maximale cumulée de l’avantage est limitée à trois (3) mois consécutifs à compter de la date d’entrée, renouvellements inclus.
- Si le séjour commence pendant la période de l’offre, l’avantage peut se poursuivre jusqu’à son terme (dans la limite des 3 mois), même si la date du 15 septembre 2026 est dépassée.

4) Départ anticipé

- En cas de départ à l'initiative du résident (ou de son représentant) pendant les quinze premiers (15) jours à compter de la signature de son contrat (correspondant au droit de rétractation, lorsqu'il est applicable), l'avantage est perdu ;
- En cas de départ à l'initiative du résident (ou de son représentant) avant la date de fin du contrat et après le délai de rétractation de 15 jours, la facturation est due jusqu'au terme du contrat, l'avantage est conservé.

5) Tarifs – pension complète (par jour)/ Tarif d'hébergement par jour

Tarif pendant la période de l'offre - T1	Tarif habituel (hors offre) – T1
72.99 € / jour dont: - loyer + charges et prestations minimales obligatoires: 71.61 €/ jour - restauration pension complète: offerte - entretien du linge: 1.38 €/jour	90.68 € / jour dont: - loyer + charges et prestations minimales obligatoires: 71.61 €/ jour - restauration pension complète: 17.69 €/jour - entretien du linge: 1.38 €/jour

Tarif pendant la période de l'offre – T2 /pers	Tarif habituel (hors offre) – T2 / pers
66.02 € / jour dont: - loyer + charges et prestations minimales obligatoires: 71.61 €/ jour - restauration pension complète: offerte - entretien du linge: 1.38 €/jour	83.71 € / jour dont: - loyer + charges et prestations minimales obligatoires: 71.61 €/ jour - restauration pension complète: 17.69 €/jour - entretien du linge: 1.38 €/jour

Les autres prestations et conditions tarifaires non visées par la présente offre demeurent régies par les documents contractuels et les tarifs en vigueur au sein de la résidence.